

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 62/1971 (1971)

Artikel: Organisation des cours de perfectionnement durant une année scolaire prolongée ("année longue")
Autor: Bourquin, F. / Robert, J.-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organisation des cours de perfectionnement durant une année scolaire prolongée (« année longue »)

I. Introduction

Dès 1972, et c'est la première réalisation pratique issue de la coordination romande, les écoles du canton commenceront l'année scolaire en septembre. Cette innovation suppose une période de transition, appelée « année longue », qui permet le passage de l'ancien au nouveau système.

Les plans d'étude n'ayant pas été modifiés, maîtres et élèves bénéficient d'un trimestre supplémentaire dont il a été décidé de profiter pour tenter quelques expériences. Le cadre de l'action « cours de perfectionnement » s'en trouve ainsi défini.

Si l'on ajoute à cet élément le souci du Département de l'instruction publique d'assurer le perfectionnement du corps enseignant et les revendications des associations professionnelles en matière de formation continue, on constatera que l'occasion était très favorable au démarrage d'une première action importante de recyclage et de perfectionnement.

Cependant, si nos intentions ont été bien définies, à savoir que nous devons tendre à un véritable système de formation continue, force nous est de reconnaître qu'il s'agit là d'un aboutissement et que l'« année longue » n'y aura pas suffi.

C'est dire que nous n'avons pas à proposer de doctrine en la matière.

Il est d'ailleurs indispensable, après une première série d'expériences locales, qu'intervienne aussi dans ce domaine une coordination romande.

Il serait en effet souhaitable qu'il y ait identité de vues entre les différents cantons, au moins au niveau des options fondamentales telles que :

- Définition de la formation continue. Objectifs.
- Statut des membres du corps enseignant dans ce cadre, soit :
 - droits et obligations,
 - nature, forme et importance des décharges.

En outre, il serait bon que l'on puisse organiser, à l'échelon intercantonal, voire romand, une série de cours communs. Ces derniers auraient deux avantages: ils favoriseraient les contacts et échanges entre maîtres et ils contribueraient, dans une certaine mesure, à l'harmonisation des programmes et méthodes, but premier des accords conclus ou des options prises dans le cadre du concordat.

De tels cours verraient une application immédiate et concrète dans le cadre du recyclage, voire d'une véritable formation nouvelle (mathématiques et français), imposés par la réalisation des programmes de CIRCE.

Il n'est pas inutile non plus de considérer l'extension possible d'un système structuré à d'autres milieux, professionnels ou non.

Si nous avons esquissé jusqu'à maintenant, et de manière très brève, la base des relations intercantionales dans ce domaine, il nous faut examiner aussi l'interdépendance « verticale » des différents secteurs d'enseignement. Signalons tout d'abord la collaboration de maîtres secondaires, licenciés ou spécialistes de certaines disciplines, qui assument la formation technique du corps enseignant primaire dans des domaines particuliers (mathématiques modernes, par exemple). Il ne faudrait pas tarder non plus à mettre sur pied des rencontres entre représentants des enseignements primaire et secondaire, tant il est vrai que l'on ne saurait concevoir une véritable continuité sans un effort accru de collaboration visant à une harmonisation des méthodes et des moyens.

Plus loin encore, et spécifiquement pour les adolescents qui vont entrer dans la vie pratique, il est indispensable d'étendre ces rencontres aux titulaires de l'enseignement professionnel. Le but ici serait d'assurer une liaison école-apprentissage la plus naturelle possible.

Remarquons à ce propos, et toujours dans le cadre de l'« année longue », que les enseignants des écoles professionnelles et techniques sont, eux aussi, mis au bénéfice de cours de perfectionnement.

Il n'y aura donc pas, en juillet 1972, de règles définies quant à la réalisation de la formation continue. Toutefois, l'« année longue » nous aura permis de tenter une série d'expériences cantonales qui devraient, partiellement au moins, nous apporter les éléments pratiques indispensables à l'élaboration d'un véritable système de formation continue.

Afin de tenter la mise en place de certaines structures, le Département de l'instruction publique a détaché deux membres du corps enseignant, l'un pour organiser les cours des secteurs primaire et préprofessionnel, l'autre pour les sections classique, scientifique et moderne.

Les problèmes spécifiques à ces deux secteurs de l'enseignement seront dès maintenant traités séparément.

2. Enseignement primaire et section secondaire professionnelle

a) *Définition*: Ce secteur comprend le personnel enseignant des cinq premières années primaires de scolarité obligatoire et les titulaires de classes préprofessionnelles, l'une des quatre sections secondaires. Il s'agit dans tous les cas de classes à maître unique ayant une formation de base identique.

b) *Décharge*: Tous les maîtres qui suivent des cours de perfectionnement bénéficient d'une décharge maximale de soixante heures répartie sur vingt après-midi. En effet, ils ne tiennent pas classe les mardis consacrés à leur perfectionnement. Si l'on constate que l'horaire moyen des classes est de deux heures l'après-midi et que les cours en comportent trois, on peut admettre que les titulaires prennent en général une heure de perfectionnement sur leur temps de loisir ou de préparation.

Malgré cela, cet aspect de l'opération reste le plus contesté de la part des autorités locales (scolaires ou non). Malgré un système de suppléances dont nous exposerons les grandes lignes plus loin, nous avons enregistré diverses plaintes ou réclamations. Dans la plupart des cas, on nous suggérait d'organiser ces cours le mercredi après-midi (congé hebdomadaire dans le canton de Neuchâtel), voire durant une période de vacances. La majorité des parents ne voyait pas non plus très favorablement la libération de leurs enfants un après-midi supplémentaire certaines semaines. Deux constatations découlent immédiatement de ces réactions:

- L'information par la voie de la presse n'a pas été suffisamment efficace. Il reste indispensable en effet de justifier une telle entreprise aux yeux du public. On doit pouvoir y parvenir, ne serait-ce que par comparaison avec le secteur industriel, qui considère en général que le recyclage et le perfectionnement de son personnel font partie intégrale du temps de travail.
- A plus longue échéance, et cette fois-ci sur le plan des principes, c'est la conception globale du statut du personnel enseignant primaire qu'il faut envisager. L'institutrice, l'instituteur sont et resteront, pour une large part, des maîtres omnivalents. Par conséquent, toute action de perfectionnement, de recyclage ou de formation continue comprise dans le cadre de son horaire suppose une libération des élèves. Il convient dès lors de savoir si de telles actions devront et pourront, une fois généralisées, se dérouler exclusivement dans ce cadre-là.

On considère volontiers que les tâches du titulaire se répartissent en trois groupes:

- 1^o préparation et enseignement;
- 2^o recherches et formation;
- 3^o contacts périscolaires, sociaux et corporatifs.

Ce statut global ne saurait prendre place intégralement dans les 30 ou 32 périodes hebdomadaires fixées par la loi. C'est d'ailleurs un postulat soutenu par les associations professionnelles, qui considèrent que la mission du maître ne s'arrête pas à ses heures de classe. Il conviendra dès lors de rechercher une solution qui ne charge pas inconsidérément l'horaire du titulaire et qui permette l'efficacité sans pour autant signifier la libération répétée de classes entières.

Toutefois, les programmes de CIRCE vont imposer, notamment en mathématiques et en français, un recyclage, voire une nouvelle formation, auquel tout titulaire devra impérativement se soumettre. En conséquence, il ne pourra s'agir que de cours à caractère obligatoire et sans possibilité de choix. Dans de telles conditions, il nous apparaît que le temps nécessaire à cette formation devra être pris en tout ou partie dans le cadre de l'horaire d'enseignement. Il n'en va pas de même pour les disciplines culturelles ou pratiques. Il doit y avoir choix des intéressés, et le bénéfice retiré, bien que toujours profitable aux élèves, est plus personnalisé au niveau du maître.

Remarquons que cet inconvénient majeur n'intervient pas au niveau de l'enseignement secondaire. En effet, par le jeu d'un recyclage annuel par discipline — dont on trouvera les détails d'organisation dans le chapitre suivant de cette chronique — on évite la libération des élèves. Cette solution étant inapplicable aux titulaires omnivalents de l'enseignement primaire et préprofessionnel, le Département de l'instruction publique a imaginé le système des « suppléances », que nous allons définir maintenant.

c) *Suppléances*: Le Département de l'instruction publique subventionne, au même titre que les traitements, la rétribution de suppléants dont la tâche est de tenir la classe du titulaire qui suit un cours de perfectionnement. Signalons d'emblée que nous avons écarté le mot « remplacement », vu que les personnes appelées à cette tâche ne sont pas forcément au bénéfice d'un titre reconnu. En effet, elles peuvent être chargées d'une simple surveillance, le travail ayant été préparé par le titulaire. Dans d'autres cas, il peut s'agir d'un véritable enseignement structuré, ou encore d'un apport culturel ou préprofessionnel dans les classes supérieures.

Ce système, dont l'organisation de détail est laissée aux autorités scolaires locales ou communales, n'a pas un caractère obligatoire. Il est toutefois vivement recommandé, afin d'éviter bon nombre de réactions que pourrait provoquer la libération trop fréquente d'une importante proportion d'élèves. Toutes les autorités scolaires locales ont reçu des directives précises qu'elles appliquent en collaboration avec le corps enseignant. Dans bon nombre de communes, les maîtres ont pu indiquer eux-mêmes un ou plusieurs noms de personnes susceptibles d'assurer leur suppléance. On a même constaté que certains titulaires confiaient leur classe, durant les après-midi de cours, à leur épouse.

Toutefois, force nous est de constater que ce système ne permet pas d'éviter totalement la libération des élèves. Ce fait tient essentiellement aux causes suivantes :

- la nouveauté et le délai très court laissé aux autorités locales ;
- la difficulté de trouver des personnes qualifiées donnant un enseignement structuré ou capables d'assurer une simple surveillance ;
- la prise de position négative de l'association professionnelle du corps enseignant.

Ce dernier point mérite quelques commentaires. L'association professionnelle estime en effet que le fait de confier une classe à quelque personne ne possédant pas les titres requis entraîne une dévalorisation de la profession. Par conséquent, nous nous trouvons en face de deux réactions qui s'opposent : la première émanant des autorités locales et des parents, qui déplorent la libération des élèves, la seconde provenant des maîtres, qui regrettent les mesures expérimentales prises pour éviter la première.

C'est dire, en résumé, que la solution finale qui devra régir cet aspect d'une véritable formation continue n'est pas encore trouvée. On peut tout de même penser qu'il faudra vraisemblablement imaginer un compromis au vu des premières constatations faites dans le cadre de l'« année longue ». Nous reviendrons sur ces principes généraux dans le cadre du paragraphe intitulé « Perspectives ».

d) *Caractère des cours* : Ils sont obligatoires en mathématiques modernes pour les titulaires des classes de première et deuxième années primaires. Il s'agit en fait d'un recyclage technique précédant des cours méthodologiques qui permettront l'introduction du programme de CIRCE dès l'année scolaire 1973/1974. Pour les instituteurs et institutrices des autres degrés, les cours de mathématiques modernes sont facultatifs. D'autres actions seront réalisées dans ce domaine au fur et à mesure que progressera l'application généralisée.

L'ensemble des autres cours de perfectionnement a un caractère facultatif. De plus, le choix des titulaires est libre, seule la restriction des soixante heures intervenant comme limite supérieure, et encore de manière fort souple.

e) *Type de cours* : Si la priorité a été donnée au recyclage en mathématiques modernes, l'ensemble des disciplines des programmes officiels n'a pas été négligé. Qu'on en juge par la liste des grands sujets traités :

1. Préapprentissage de la lecture.
2. Mathématiques modernes.
3. Connaissance du pays, étude du milieu.
4. Les moyens audio-visuels.

5. L'éducation artistique.
6. L'éducation physique et le secourisme.
7. Les sciences naturelles et exactes.
8. Psychologie, pédagogie.
9. Français.
10. Allemand.
11. Littérature.

Le but premier de ces cours consistait à offrir aux membres du corps enseignant des éléments de méthodologie, de didactique, de pédagogie qui soient les plus pratiques possible, immédiatement utilisables en classe. C'est la raison pour laquelle les cours théoriques ou culturels n'ont pas la majorité.

Dans le cadre général de ces onze sujets, le choix des différents cours s'est fait selon les critères suivants :

- nécessité de l'introduction de nouvelles techniques d'enseignement : c'est par excellence le domaine des moyens audio-visuels, où douze cours différents proposent à chacun une spécialisation dans un ou plusieurs domaines ;
- lacunes constatées au niveau des disciplines secondaires telles que travaux manuels, chant, musique, dessin, sciences naturelles, etc. : ce sont les domaines traités dans les points 3, 5 et 7 ;
- évolution des conceptions en matière de pédagogie et de psychologie ;
- besoin de cours à caractère culturel.

Dans la mesure du possible, nous avons tenu compte des suggestions faites par le corps enseignant. Deux cours seulement ont été organisés en français. En fait, l'effort principal d'un recyclage systématique interviendra ces toutes prochaines années en fonction des programmes romands. Nous avons donc préféré attendre des précisions en la matière. En ce qui concerne l'enseignement de l'allemand, nous avons organisé quelques cours en laboratoire, destinés à perfectionner les aptitudes orales des titulaires qui en sont chargés.

f) *Organisation* : Une première série d'inscriptions a été lancée en mai 1971. Elle concernait la mathématique moderne. Un test auto-correctif permettait à chacun de juger de ses capacités en la matière et de s'inscrire dans une des trois catégories de cours prévues, soit « débutant », « moyen » ou « avancé ».

Parallèlement, nous procédions à la recherche systématique des directeurs de cours susceptibles d'assurer l'enseignement des autres disciplines. Nous avons fait appel notamment :

- à des maîtres primaires ou préprofessionnels « spécialistes » d'un domaine particulier ;

- à des professeurs de l'enseignement secondaire inférieur, technique ou gymnasial;
- aux professeurs et maîtres de pédagogie pratique de l'Ecole normale cantonale;
- à quelques spécialistes d'autres cantons romands;
- à quelques personnes dont l'expérience professionnelle apportait un complément indispensable.

Nous avons donc confié la direction de ces cours à des maîtres spécialistes ou à des personnes ayant de fréquents contacts avec les élèves. Ainsi nous évitions que l'on se borne à enseigner une technique sans se soucier des possibilités réelles d'application dans une classe.

Une fois connue l'ampleur prise par le recyclage en mathématiques modernes, nous avons proposé aux titulaires concernés la série générale des cours.

Un dépouillement comparatif a permis l'établissement d'un calendrier répartissant ces différents cours sur les trois derniers trimestres de l'« année longue », soit de septembre 1971 à juin 1972.

Diverses mesures ont été prises pour que les premiers choix de la majorité des titulaires puissent être pris en considération. Il a fallu, entre autres, multiplier certains cours pour satisfaire une très forte demande, alors que d'autres (trois cours au total) ont dû être supprimés.

g) *Quelques chiffres*: Le corps enseignant concerné, y compris les maîtres spéciaux de disciplines telles que musique, chant, gymnastique, allemand, dessin, travaux manuels, etc., ainsi que les remplaçants, compte un peu plus de 800 membres.

C'est près de 780 personnes qui se sont inscrites à ces cours pour une moyenne de 15 à 16 après-midi, soit quarante-sept heures. Si l'on tient compte du caractère facultatif, pour une large majorité des intéressés, on ne peut que relever la conscience professionnelle du corps enseignant, ainsi qu'en témoigne cette forte participation.

Ce n'est donc pas moins de 102 cours qu'il a fallu organiser pour satisfaire les demandes. Il est intéressant de relever ici les cours les plus demandés: mathématiques modernes, dessin, travaux manuels, cours techniques en audio-visuel, écologie et psychologie.

h) *Finances*: Il est encore trop tôt pour deviser avec précision le coût global de cette opération. Contentons-nous, pour le moment, de préciser quelques points:

1. Le corps enseignant intéressé par cette action n'est pas indemnisé, vu la décharge dont il bénéficie.
2. En revanche, les frais de déplacement du lieu de travail au lieu de cours sont pris en charge par l'Etat. Remarquons à ce propos que nous avons tenté de décentraliser les cours en fonction de la

répartition géographique des inscriptions. Toutefois, les deux grands centres restent Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

3. Les directeurs de cours sont rétribués, le tarif allant de Fr. 25.— à Fr. 55.— par période de cours (quarante-cinq minutes). Les titres sont déterminants, ainsi que les conditions dans lesquelles les intéressés travaillent (décharge ou non).
4. Les frais du matériel nécessaire au déroulement du cours sont généralement pris en charge par l'Etat.

i) *Premières impressions* : Il est prématuré, au moment où nous écrivons ces lignes, de prétendre pouvoir dégager l'essentiel de cette expérience. Toutefois, nous sommes en mesure de faire déjà quelques constatations.

Il faut tout d'abord différencier les cours obligatoires (mathématiques modernes) de ceux qui ne le sont pas. L'accueil réservé aux premiers a été relativement bon, bien que nous ayons enregistré quelques réactions négatives découlant essentiellement d'une contestation de l'utilité de la mathématique moderne. Nous avons aussi constaté combien l'introduction d'une matière nouvelle, ayant fait l'objet de plusieurs polémiques, avait causé un sentiment d'inquiétude parmi les institutrices et instituteurs des classes primaires. Bien que l'échéance de l'année scolaire 1973/1974, à savoir l'introduction dans tout le canton du programme de CIRCE en mathématiques, constitue une motivation « obligatoire », il reste toutefois indispensable d'informer systématiquement les titulaires des buts et objectifs que l'on se propose d'atteindre en la matière.

En revanche, les conditions d'inscription proposées pour l'ensemble des autres cours nous plaçaient, dès le départ, dans des conditions psychologiques très favorables. En effet, que pouvait-on souhaiter de mieux qu'une série de cours largement ouverte, sans contrainte de choix ou d'horaire? Ajoutons à cela l'élément décharge et l'on comprendra que l'accueil ne pouvait pas être négatif.

Les rapports relatifs aux premiers cours terminés font état d'une excellente atmosphère, d'un travail efficace et utile. Les pointages effectués sur les listes de présences attestent d'une très bonne participation. Des regrets sont souvent exprimés quant à la brièveté des cours. Plusieurs ont d'ailleurs été prolongés à la demande des participants. Un élément intéressant se dégage des souhaits formulés par le corps enseignant: bénéficiaire, en classe, des conseils méthodologiques adaptés à leur situation particulière.

j) *Perspectives et conclusions* : Comme nous le relevons dans l'introduction de cet article, cette opération ne peut pas être qualifiée de formation continue. Cependant, on peut déjà affirmer, au vu du succès remporté, qu'il est nécessaire de mettre au point une organisation semblable et structurée, applicable à moyen et long termes.

Nous connaissons dès maintenant les points délicats, sujets à discussion, voire à contestation. Il s'agit essentiellement des problèmes de décharge des maîtres, de libération des élèves et du caractère obligatoire ou facultatif des cours. Il conviendra aussi de définir avec précision ce qu'est un recyclage par opposition à une formation continue, l'un et l'autre contribuant au perfectionnement des enseignants.

Dans une première tentative pour clarifier la situation, on pourrait schématiser ces problèmes ainsi :

1. *Recyclage* : il s'agit de cours ou séminaires à caractère obligatoire visant à doter un ensemble de maîtres d'éléments techniques ou méthodologiques découlant de l'introduction partielle ou généralisée d'un nouveau programme, l'essentiel du temps consacré au recyclage étant pris sur l'horaire de classe.
2. *Formation continue* : ensemble de cours, de séminaires ou de tout autre moyen offerts aux titulaires dans l'idée de leur apporter un complément, une suite ou un perfectionnement dans tel ou tel autre domaine scolaire, parascolaire ou culturel. Cela postule le libre choix des intéressés. Le temps nécessaire n'est pris, au maximum, que pour moitié sur l'horaire de classe.

Ces deux définitions sont-elles peut-être prématurées et manquent-elles encore de nuances ? Nous en sommes parfaitement conscients. Aussi n'ont-elles été posées que pour la clarté de l'exposé.

Les solutions peuvent être multiples, elles doivent s'insérer dans le contexte évolutif général de l'enseignement. Elles requerront, tant de la part des autorités que des membres du corps enseignant et de leurs associations, un effort de réflexion auquel nous nous consacrons dès maintenant.

3. Sections classique, scientifique et moderne de l'enseignement secondaire du degré inférieur

Le Département de l'instruction publique, les associations professionnelles et par conséquent les enseignants eux-mêmes sont conscients depuis longtemps que, malgré une solide formation de base attestée par un grade universitaire ou un brevet d'Etat, les maîtres doivent de plus en plus se tenir au courant des tendances actuelles de la pédagogie et constamment améliorer leurs connaissances dans des domaines tels que la sociologie, la psychologie, etc.

Depuis toujours, le maître a tenté de rester « dans la course » par des recherches personnelles, des expériences et des lectures, mais deux obstacles majeurs l'ont souvent empêché d'aller jusqu'au bout de ses intentions ou l'ont découragé :

- 1° un horaire trop chargé ; tout perfectionnement devait être pris sur le peu de temps de loisir qu'il lui restait ;

2° un travail en vase clos, sans réelle collaboration entre les maîtres d'une même discipline ou d'un même collège.

Cette nécessité de contacts, d'échanges avec tous ceux qui partagent les mêmes préoccupations est fortement ressentie aujourd'hui.

Les cours organisés cette année ne prétendent pas apporter une solution définitive au perfectionnement des professeurs, ils sont simplement une première étape vers cette formation continue dont on parle tant. Il serait aussi regrettable que chaque canton suive son chemin sans se soucier de ce qui se fait ailleurs. Une collaboration sur le plan romand au moins devient de plus en plus indispensable. Nous devons être reconnaissants au GRETI, à la SSPES ou à d'autres organismes de s'être souciés de ce problème depuis plusieurs années, mais cet effort méritoire n'est pas suffisant, car il ne touche qu'un nombre encore trop restreint de maîtres.

Le fait que bientôt tous les cantons commenceront l'année scolaire en même temps est un pas important vers cette rationalisation qui permettra d'organiser des cours sur une plus grande échelle.

Le canton de Neuchâtel a décidé d'un plan triennal qui, encore une fois, n'est pas définitif, il est l'amorce d'une formation individuelle et en groupe qui pourrait aboutir au congé sabbatique ou décennal tant souhaité.

Schématiquement, la situation se présente ainsi :

- 1971-1972 Perfectionnement pour les maîtres de français, de mathématiques et d'allemand.
- 1972-1973 Perfectionnement pour les maîtres de langues (deuxième langue), de biologie et de géographie.
- 1973-1974 Perfectionnement pour les maîtres d'histoire, de chimie-physique, d'activités manuelles et artistiques.
- 1974-1975 Reprise du cycle pour les maîtres de français, de mathématiques et d'allemand.

Ce programme n'est pas à ériger en doctrine, car, d'une part, il est possible que des contingences nous obligent à modifier ce schéma, et, d'autre part, l'expérience pourrait nous montrer qu'il faut trouver des formes différentes de celles de cette année.

Il est toutefois important de remarquer que l'« année longue » n'est pas un prétexte à l'organisation de cours de perfectionnement, mais la première étape d'un processus continu, même si, comme nous allons le voir, elle a pu en favoriser le départ.

a) Organisation

Ils ont lieu le mardi après-midi, à raison d'une trentaine de séances, du 31 août 1971 à fin juin 1972. Ils sont obligatoires pour les 150 maîtres des trois disciplines concernées.

Il faut relever que le temps consacré au perfectionnement n'entraîne aucune surcharge des professeurs. En effet, les maîtres à poste complet ont une décharge de deux heures hebdomadaires, ceux n'ayant qu'un demi-poste, une décharge d'une heure hebdomadaire.

Cette « discrimination » n'est pas du goût de tout le monde, et certains maîtres à poste partiel estiment que ce qui importe, c'est le temps consacré au perfectionnement, non le nombre d'heures d'enseignement. A l'avenir, ce point devra être repris, car le succès même d'une formation continue dépend beaucoup de l'accord total entre maîtres et autorités sur les questions administratives.

Les directions d'écoles sont tenues de libérer les maîtres astreints aux cours le mardi après-midi, pendant toute l'année. Il faut reconnaître que toutes ces mesures sont possibles grâce au fait que l'« année longue » permet d'alléger les programmes des élèves de trois heures hebdomadaires sans porter préjudice à leurs contenus. Dans les sections classique, scientifique et moderne, le problème de la suppléance le mardi après-midi ne se pose pas avec la même acuité qu'à l'école primaire ou en section préprofessionnelle, puisque les leçons autres que celles de français, de mathématiques et d'allemand peuvent se donner normalement. Il n'en demeure pas moins que dans certaines écoles il n'est pas toujours aisé d'occuper le mardi après-midi de tous les élèves, en raison du manque de locaux ou de maîtres, en particulier pour les activités manuelles.

Le découpage de ces trente demi-journées est le suivant :

- 1^o 15 séances consacrées à la pédagogie générale ;
- 2^o 15 séances consacrées à la pédagogie particulière du français, de l'allemand et des mathématiques.

Le nombre d'heures consacrées au perfectionnement est donc de 30 fois trois heures, soit quatre-vingt-dix heures.

Les deux séries de séances ne sont pas indépendantes, elles peuvent s'interpénétrer et alterner. Certains cours de pédagogie générale réunissent tous les maîtres soit à Neuchâtel, soit à La Chaux-de-Fonds, d'autres cours, par exemple les séminaires, ou les cours concernant les trois disciplines particulières, ont lieu simultanément à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel.

b) Objectifs

Remarque : Avouons qu'à l'heure actuelle il est difficile de définir avec précision les objectifs d'un cours de recyclage pour les enseignants ; s'il est aisé de dire que son but est d'améliorer l'enseignement, de le rendre plus efficace, de mieux connaître les enfants qui nous sont confiés, les moyens d'y parvenir varient à l'infini, car chaque professeur — individualiste par excellence — a son idée là-dessus, et il est délicat de dégager une ligne directrice qui convienne à tout le monde.

On peut pourtant dire que les objectifs sont à long terme pour la pédagogie générale alors que pour le français, l'allemand et les mathématiques ils ont un but plus immédiat, une prise directe sur le quotidien et traitent essentiellement de méthodologie. Ils doivent aussi permettre une harmonisation de notre enseignement.

Essayons de dégager les objectifs principaux que nous nous sommes fixés pour cette année.

1. Une sensibilisation à quelques problèmes complexes posés à l'école d'aujourd'hui et le rôle de celle-ci dans la société.
2. Une réflexion sur notre situation d'enseignant.
3. L'approche et l'étude de nouveaux moyens et formes d'enseignement
4. Une information aussi large que possible entre les maîtres, qui travaillent souvent trop isolément.
5. Un échange d'expériences pédagogiques.
6. Une priorité donnée au perfectionnement plutôt qu'à l'accumulation de nouvelles connaissances.

c) *Programme*

Il peut paraître trop ambitieux ou trop pâle, selon les yeux avec lesquels on le regarde. Il a tout de même le mérite d'aller à l'essentiel et de ne pas cacher les préoccupations des enseignants en 1971. Il est vrai qu'une étude approfondie de chaque thème n'est pas possible, puisque cette étude demanderait, dans certains cas, d'y consacrer des mois. C'est une des raisons qui peut laisser les maîtres sur leur faim. Ce serait grave si le cours de cette année n'avait pas de suite, mais il ne fait aucun doute qu'à l'avenir quelques-uns de ces sujets seront repris et étudiés beaucoup plus longuement.

Voici les thèmes traités en pédagogie générale :

1. Apprendre à apprendre, par M. Samuel Roller (2 séances).
2. Tendances actuelles en technologie de l'éducation, par M. Gilbert Métraux (1 séance).
3. Analyse d'un certain nombre de situations entraînant l'emploi de moyens audio-visuels (2 séances).
4. La méthode heuristique, méthode de créativité ou stimulation scientifique, par M. Michel Fustier (1 séance d'une journée.)
5. Les problèmes de l'orientation (1 séance).
L'aide à apporter aux élèves en difficultés.
L'application de certains problèmes statistiques et d'appréciation du travail scolaire, par des psychologues (2 séances).
6. L'école dans la société, par M. Walo Hutmacher (1 séance).
7. L'école en vue de l'éducation permanente, par M. Charles-Frédéric Ducommun (1 séance).

Les exposés sont toujours suivis d'une discussion générale qui est elle-même quelquefois suivie de séminaires ou de travail de groupe.

C'est ainsi, par exemple, que, faisant suite à la conférence de M. Roller, des discussions très nourries permettent aux maîtres de poser, dans la réalité, la question de la motivation chez le maître et chez l'élève. Dans d'autres cas, comme celui de la créativité ou de l'appréciation du travail scolaire, des exercices pratiques nous font entrer dans le vif du sujet. Cependant, aucune recette, aucun « truc » n'est donné, c'est au maître ou, mieux encore, à des équipes de maîtres de chercher les moyens d'interpréter la théorie en vue de rendre notre enseignement plus proche de la vie et de préparer l'enfant à affronter l'avenir avec un maximum de chances de réussite. Tout cela n'est pas aisé et signifie qu'il faut sans cesse nous remettre en question; cette position n'est guère confortable, à une époque où nos institutions et notre environnement passent par une crise, où la place de l'individu dans la société est mal définie.

Les sujets traitant des « medias » nous montrent, par des exemples et des travaux pratiques, que l'intégration de ces moyens de communication et d'information ne se fait pas sans heurts. Elle postule des changements importants dans les plans d'étude, dans les structures et les objectifs mêmes de l'école.

Les cours de chaque discipline :

Allemand : L'effort est porté principalement sur la langue orale et l'étude de méthodes audio-visuelles.

Français : Les problèmes complexes de la nouvelle grammaire, de la lecture, du vocabulaire et de la rédaction sont traités de façon approfondie.

Mathématiques : Leur rôle et leur place dans les programmes sont mis en exergue. La mathématique est abordée comme un tout en ce sens qu'elle n'exclut pas ce qui s'est fait à l'école primaire et ce qui se fera au niveau secondaire supérieur.

Pour ces trois disciplines, les exercices pratiques prennent une large part des quinze séances qui leur sont réservées.

A bien des égards, le perfectionnement dans une discipline donnée est plus facile qu'en pédagogie générale, ne serait-ce que parce qu'il pose des problèmes plus immédiatement solubles et que, par conséquent, ils peuvent être directement pris en charge par les maîtres, étant eux-mêmes des « spécialistes ».

d) *Conclusions*

Il serait présomptueux de faire le bilan d'une aventure qui n'a commencé que depuis deux mois. Pourtant, ce peu d'expérience rend possibles quelques remarques qui devraient nous aider à l'avenir.

- Le principe du perfectionnement n'est mis en doute par personne, mais la forme et le contenu à lui donner suscitent des questions auxquelles il n'est pas toujours possible de répondre de façon satisfaisante.
- Le programme d'un cours doit être assez riche pour permettre le choix. Il faudrait aussi envisager de créer des cours de niveaux différents, selon les aspirations et la formation de chacun.
- La participation des maîtres à la préparation des cours apparaît comme indispensable.
- Le calendrier des cours doit être assez souple, afin de pouvoir s'étendre plus longuement sur tel ou tel sujet s'il s'avère que son intérêt est grand. Il est difficile d'évaluer ce degré d'intérêt avant de l'avoir abordé réellement.
- Le cours-conférence confié à un spécialiste peut être une excellente sensibilisation, mais il faut qu'il débouche sur une partie pratique, dans toute la mesure du possible.
- Le cours étendu sur une ou plusieurs années ne doit pas empêcher l'organisation de séminaires de plusieurs jours suivis. De même, il ne faudrait qu'en aucun cas un cours de perfectionnement engageant un grand nombre de maîtres porte préjudice au perfectionnement individuel. La recherche personnelle doit être encouragée par tous les moyens.
- Pour atteindre de bons résultats, la formation continue doit faire partie du statut global de l'enseignant, être un droit, mais aussi un devoir.
- Ce dernier point postule le problème éthique du cours de perfectionnement. Doit-il être obligatoire ou non? Il ne fait aucun doute que le libre choix entraîne une meilleure participation et est auto-motivant. Il n'en reste pas moins vrai que, pour certains cours comme l'introduction de la nouvelle grammaire, par exemple, il doit y avoir obligation.

Ce premier essai de cours de perfectionnement réunissant une grande partie du corps enseignant secondaire neuchâtelois n'apportera peut-être pas de résultats immédiats spectaculaires, ce n'est d'ailleurs pas son but. On peut toutefois penser qu'à plus longue échéance la profonde réflexion que ces cours demandent de notre part nous permettra, enseignants et autorités, d'être mieux préparés à l'évolution toujours plus rapide de l'éducation, et de définir mieux ses objectifs.

F. BOURQUIN J.-F. ROBERT